

Rennes, le 23 septembre 2025

## Communiqué de presse

### Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage en faveur de la sécurité civile aux côtés des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine

**Lundi 22 septembre, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine et Julien Carmona, Président du Crédit Mutuel Arkéa ont signé une convention de partenariat qui va favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs breilliens du Crédit Mutuel Arkéa dans l'exercice de leurs missions de sapeurs-pompiers volontaires.**



*Jean-Luc Chenut et Julien Carmona ont officialisé la signature de la convention entre le SDIS 35 et le Crédit Mutuel Arkéa*

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage aux côtés des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine en signant une convention qui permet à ses collaborateurs, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, de se rendre plus facilement disponibles pour se former ou partir en intervention lorsque leurs conditions de travail le permettent.

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> convention signée avec les Services d'incendie et de secours bretons, après une officialisation dans le Finistère, les Côtes d'Armor puis le Morbihan. Près d'une quinzaine de salariés du Crédit Mutuel Arkéa profitent déjà de ce dispositif. Il bénéficient ainsi jusqu'à 12 jours par an, octroyés

sur temps de travail, pour réaliser leurs missions de sapeurs-pompiers volontaires, dont 5 spécifiquement dédiées à la formation. Lorsque leur activité professionnelle est compatible avec l'exercice de ces missions, ils ont également la possibilité d'arriver plus tard sur leur lieu de travail pour le besoin d'une intervention. A noter que les sapeurs-pompiers volontaires sont indemnisés lorsqu'ils sont déclenchés pour une mission opérationnelle : le Crédit Mutuel Arkéa soutient leur engagement, en leur garantissant un maintien de salaire intégral en complément.

La signature de cette convention illustre l'engagement du Crédit Mutuel Arkéa à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et engagement citoyen de ses collaborateurs. Elle a aussi pour ambition de susciter des vocations auprès d'autres collaborateurs grâce à un cadre formel et sécurisé. Cet engagement contribue également à renforcer la capacité opérationnelle des services de secours en Ille-et-Vilaine où 440 employeurs ont signé des conventions de disponibilité avec le SDIS pour favoriser la disponibilité de 968 sapeurs-pompiers volontaires.

*« Je me réjouis de la signature de la convention entre le SDIS 35 et le Crédit Mutuel Arkéa, qui rejoint ainsi les 440 employeurs breilliens déjà mobilisés pour favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. En facilitant la disponibilité de ses collaborateurs, cette entreprise contribue concrètement à la sécurité et à la solidarité en Ille-et-Vilaine. Le volontariat est un pilier de notre modèle de secours: près de 80 % des sapeurs-pompiers en Ille-et-Vilaine sont volontaires. Soutenir leur action au quotidien, c'est participer au maintien d'un secours de proximité efficace. Ensemble, collectivités et entreprises, continuons de valoriser celles et ceux qui s'engagent pour protéger et secourir leurs concitoyennes et concitoyens. »*

#### **Jean-Luc Chenut**

Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et du Conseil d'administration du SDIS 35

*« Être une entreprise à mission, c'est aussi savoir accompagner les engagements citoyens de nos collaborateurs et leur donner les moyens concrets d'agir pour la société. Leur disponibilité au service des missions de secours et de sécurité illustre de façon exemplaire ce lien fort entre engagement individuel et responsabilité collective. En tant que groupe coopératif et mutualiste, nous avons à cœur de soutenir ces initiatives qui contribuent à l'intérêt général, qu'elles soient civiles ou militaires. En facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et engagement citoyen, nous affirmons notre volonté de valoriser ces parcours inspirants et de renforcer notre contribution à la cohésion sociale sur nos territoires. »*

#### **Julien Carmona**

Président du Crédit Mutuel Arkéa et Président du Crédit Mutuel de Bretagne -

### **A propos du Groupe Crédit Mutuel Arkéa**

Groupe de banque-assurance coopératif et mutualiste, le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Asset Management, Arkéa Capital, Suravenir, Suravenir Assurances...). Il compte 11 500 salariés, 2 600 administrateurs, plus de 5,4 millions de sociétaires et clients et affiche un total de bilan de 198,4 milliards d'euros. Fort de la diversité de ses expertises et de la singularité de son modèle d'affaires, le Crédit Mutuel Arkéa s'engage en faveur de l'accompagnement des transitions environnementales et sociétales, en cohérence avec sa qualité d'entreprise à mission. Partenaire financier de référence en Bretagne et dans le Sud-Ouest, le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur son plan stratégique "Faire 2030" pour accélérer son développement et sa

transformation, au service d'une stratégie audacieuse animée par un collectif de collaborateurs et de sociétaires engagés autour d'une promesse commune : "Avec vous, de toutes nos forces".

**Contacts presse :**

- Crédit Mutuel Arkéa : Solen Deltour - 06 30 80 38 78 - [solen.deltour@arkea.com](mailto:solen.deltour@arkea.com)
- SDIS 35 : Estelle Melki – 06 89 73 08 18 – [estelle.melki@sdis35.fr](mailto:estelle.melki@sdis35.fr)